

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE VENTAVON

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux-mille-vingt-cinq et 10 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de VENTAVON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Juan MORENO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 03 décembre 2025.

Présents : BENISTANT Agnès, BOUCHET Nathalie, CHASTEL Sandrine, HECTOR France, BEYNET Gérard, BORGNA Eric, CHEVAL Jérôme, CHAUVIN Christian, LANG Jean-Luc, LATARD Sébastien, ROUMIEU Régis

Absents ayant donné procuration : BEDERIAN Alexandre à MORENO Juan

Secrétaire de séance : CHEVAL Jérôme

Ouverture de séance à 18h10

DEL N° 2025-42 : Prorogation de la Convention Territoriale Globale

Monsieur le maire informe que par délibération n° 2022-58 du 21 novembre 2022, le conseil municipal a approuvé la mise en place d'une Convention Territoriale Globale (CTG) d'une durée de 4 ans (2022-2025) avec les CAF des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes et de la Drôme, la MSA et les communes membres de la CCSB dans lesquelles sont implantées des structures d'accueil de la petite enfance.

Pour rappel :

- la CTG a pour objectif d'élaborer un projet social et territorial pour le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des différents acteurs.

Les objectifs qui ont été définis par axes thématiques à la suite du diagnostic sont les suivants :

- Axe 1 : Apporter des réponses de proximité aux habitants
- Axe 2 : Maintenir et développer l'offre de services aux familles
- Axe 3 : Favoriser l'accès et le maintien dans le logement et lutter contre le mal logement
- Axe 4 : Favoriser la mise en réseau et fédérer les acteurs du territoire au service des habitants

Ces axes thématiques sont déclinés au travers du plan d'actions suivant :

- Fiche action 1.1 : Conforter l'accès aux services dans une logique d'offre globale de services
- Fiche Action 1.2 : Mettre en œuvre une démarche proactive de détection globale des allocataires n'ayant pas fait valoir leurs droits
- Fiche action 1.3 : Développer la mobilité des habitants et l'itinérance des services
- Fiche action 2.1 : Affiner la connaissance des besoins en termes d'accueil (petite-enfance - enfance - jeunesse)
- Fiche action 2.2 : Favoriser l'accès aux formations et la montée en compétences du personnel
- Fiche action 2.3 : Favoriser l'implication et l'autonomie des jeunes dans des projets
- Fiche action 2.4 : Soutenir le développement de l'animation de la vie sociale et des actions de soutien à la parentalité

- Fiche action 3.1 : Favoriser l'accès et le maintien dans des logements de qualité
 - Fiche action 4.1 : Animer, coordonner et mettre en œuvre le plan d'actions de la CTG par un chargé de coopération, financé à 50% par la CAF
- Dans le cadre de la fiche action 2.4, la CCSB a mis en place deux Lieux d'Accueil Parents-Enfants (LAEP).

Le fonctionnement et la gestion de ces LAEP ont été confiés :

- à l'association « Fruits de la Passion » sise aux Mées pour la partie 04 du Territoire de la CCSB ;
- à l'association « Ile aux enfants » sise à Serres, pour la partie 05.

Les Caisses d'Allocations Familiales 04 ,05 et 26 et la MSA proposent de prolonger la convention d'un an par avenant, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Cet avenant devra permettre la poursuite du plan d'actions en cours et l'intégration de la fiche action 5-1 « Renouvellement de la Convention Territoriale Globale » qui est annexée à ce dernier.

L'avenant n'a aucune incidence financière pour les parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** l'avenant de prorogation de la CTG ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cet avenant.

Ainsi fait à Ventavon, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

**Le Maire,
JUAN MORENO**

